

COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION, SOLIDARITES

Cette commission est placée sous la coprésidence de Fernand AMBROSIANO, vice-président du CCAS de Saint-Martin-d'Hères et de Lino TRICOLI, vice-président du CCAS de Voiron.

Sur le Plan technique elle est animée par Françoise PERON, Directrice du CCAS de Saint-Martin-d'Hères, Axelle CHALAMET, Responsable Action Sociale du CCAS de Saint-Martin-d'Hères et Claire VAN DE VELDE, Directrice du CCAS de Voiron.

La Commission s'est réunie 4 fois du 17/03/09 au 28/09/09.

Nonobstant l'intérêt réaffirmé de poursuivre des travaux sur les thématiques logement – hébergement, aides facultatives, insertion, *la mise en œuvre du RSA au 1<sup>er</sup> juin a été définie comme un axe prioritaire de travail.*

Il a d'emblée été nécessaire de clarifier les positions de l'UDCCAS pour la rencontre avec le CGI le 31/03/09.

→ A savoir positionner les CCAS comme acteurs incontournables du dispositif RSA dans ses volets d'instruction, d'orientation et d'accompagnement social, l'arbitrage devant, au-delà du positionnement de l'UDCCAS, s'inscrire au niveau communal par décision politique.

Pour rappel, le législateur prévoit un délai de 18 mois aux CCAS et CIAS pour se prononcer, soit jusqu'à fin 2010.

Ce préalable posé, les modalités de conventionnement avec le Conseil Général de l'Isère ont ensuite constitué l'essentiel du travail de la commission.

➤ La rencontre avec Monsieur ARIAS a permis de définir une architecture contractuelle de la collaboration entre le Conseil Général de l'Isère et les CCAS qui tendrait vers une convention globale.

➤ La commission a travaillé de manière exhaustive sur le dispositif réglementaire pour d'une part diffuser les informations aux CCAS et d'autre part examiner le projet de convention, puis dégager des points de discussions, de modifications, de négociations avec le Conseil Général de l'Isère.

➤ Le nouveau projet de convention proposé par le Conseil Général de l'Isère a tenu compte globalement des modifications demandées, hormis le recul relatif au financement de 15 € pour 4 mois pour les dossiers instruits (auparavant 1 an)

Modifications demandées :

- Mission du référent : au minimum 4 entretiens,
- Intégration des CCAS dans les plates-formes d'orientation,
- Invitations des CCAS à l'équipe pluridisciplinaire,

- Evaluation de dispositifs en décembre 2009 à partir d'une grille de statistiques départementales,
- Bilatéralité des conditions de résiliations.

Un groupe technique s'est plus particulièrement penché sur l'accompagnement social dans le cadre du RSA (Travailleurs Sociaux/ALI) au travers de la notion de référent unique.

Ce groupe a pointé la nécessité de distinguer 3 conventions au lieu d'une :

- 1) Instruction
- 2) Instruction / accompagnement social
- 3) Gestion et prévention impayés de loyers.

➤ L'intégration de la gestion des impayés de loyers dans la convention RSA et sa modalité de financement sur la base de 9 commissions a suscité des réactions et débats. Elle a nécessité un groupe de travail.

➤ La commission du 22 juin a pris la décision de rester concentrée sur les problématiques du RSA et de la gestion des impayés de loyers.

Un groupe technique s'est constitué aux fins d'un état des lieux des pratiques du CCAS sur l'organisation, le fonctionnement des CTIL (Commissions Techniques des Impayés de Loyers)

En effet, il apparaît nécessaire à la commission de réfléchir à la pertinence d'autres critères qu'uniquement celui du nombre de commissions.

➤ Le premier état des lieux fait apparaître des diversités riches d'expériences qui pourraient permettre d'intégrer une base commune d'interventions du CCAS.

Il est d'ailleurs mis en évidence les actions des communes dans la prévention des expulsions qui ne sont pas valorisées au travers du conventionnement. Ces actions contribuent véritablement à l'Action Sociale, à la lutte contre les exclusions et la précarisation de la population.

La prochaine commission d'Action Sociale Insertion – Solidarité se réunira

**Le lundi 30 novembre 2009 à 9H00  
à la Mairie de VOIRON**